

DÉPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE



92701 Colombes Cedex

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2023

N°11

Conseillers en exercice : 53
Présents : 45
Représentés : 6
Absents : 2

Ayant voté pour : 50
Ayant voté contre : 1
Abstentions : 0
Ne prenant pas part
au vote : 0

OBJET : PLAN D' ACTIONS ÉGALITÉ
PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L.132-1,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique et notamment ses articles 80 à 86,

Vu le Décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,

Vu le Décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'actions relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 3 octobre 2023,

Considérant l'obligation pour les collectivités d'établir et mettre en œuvre d'un plan d'actions pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle, visant à définir la stratégie et les mesures destinées à réduire les écarts éventuels de situation professionnelle entre les femmes et les hommes,

Sur l'avis de la Commission Unique,
Après avoir entendu le rapporteur,

DELIBERE

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le 26/10/2023

ID : 092-219200250-20231023-D2023_10_11-DE

S²LO

Article unique : Décide d'adopter le plan d'actions pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, annexé, pour une durée de 3 ans.

Fait à Colombes



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Patrick Chaimovitch", is written over the seal.

Le Maire,

Signé électroniquement.
CHAIMOVITCH Patrick

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.